



Commune de Savigny-sur-Braye

REGLEMENT DE CONSULTATION

**OBJET DU MARCHÉ :
CONSULTATION POUR LA MISE EN PAGE
ET L'IMPRESSIION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION**

**« PTIT MAG » DE LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-BRAYE
ET
BULLETIN MUNICIPAL**

**Date limite de remise des offres :
25 octobre 2021 à 12h00**

Maitrise d'ouvrage :

Commune de Savigny-sur-Braye représenté par son Maire, Monsieur Joel PRENANT

Maitrise d'œuvre :

Stéphanie LAUGIS – Directrice Générale des Services



Article 1 : Contexte

La Commune de Savigny-sur-Braye souhaite confier à un prestataire extérieur la mise en page et l'impression de documents de communication :

- **Le P'tit Mag.**
Son rôle est d'informer les habitants tout au long de l'année, des actions menées par la municipalité.
Sa parution est au nombre de trois par an.

- **Le bulletin municipal :**
Sa parution est programmée en début d'année.
Il y figure entre autres les vœux du maire, un bilan budgétaire, etc...

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Le dossier de consultation est uniquement téléchargeable sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye>

Les pièces constitutives du marché concernent :

- Le Présent règlement de consultation,
- L'Acte d'Engagement signé par le candidat (ATTRI1),
- Le bordereau des prix unitaire signé par le candidat,
- Le cahier des charges dont l'exemplaire unique conservé par l'administration fait foi et le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux fournitures courantes et de services en vigueur lors de la remise des offres.
- La Lettre de candidature (ou DC1)
- La déclaration du candidat (ou DC2)

Article 3 : Forme du marché

Marché à procédure adaptée conformément à l'article R. 2122- 8 du code de la commande publique.

Article 4 : Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

Article 5 : Modification de détail au dossier de consultation :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 08 jours avant la date limite fixée pour



la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 : Durée du marché

Le présent marché prendra effet à la date de signature du marché prévue à compter du 1^{er} février 2022 pour une durée d'un an. Il sera reconductible par durée d'un an sans pouvoir dépasser une durée totale de trois ans.

Article 7 : Délai de paiement :

La facturation électronique est désormais obligatoire pour les TPE fournisseurs de la sphère publique depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les factures devront donc être transmises via Chorus Pro

Aucune facture ne doit être transmise en format papier :

Le paiement se fera par mandat administratif.

Le délai de paiement, prévu à l'article L.2192-10 de la commande publique est fixé à trente jours à réception de la facture.

Le candidat devra fournir un RIB ainsi que ses coordonnées lors de la remise de son devis.

Pour rappel, la TVA applicable est de :

- 19,6 % pour :
 - La création de la maquette initiale,

- 10 % pour :
 - La mise en page,
 - L'impression,

Article 8 : Jugement des offres :

Les offres seront évaluées selon les critères pondérés suivants :

- Respect des spécificités techniques et délais : 40%
- Prix : 60%

Article 9 : Validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.



Article 10 : Remise des offres :

Les propositions d'intervention devront comprendre des exemples et références de travaux similaires déjà réalisés.

Les offres devront être rédigées en langue française et les offres financières devront être rédigées en Euros.

Le dossier sera remis uniquement sous forme dématérialisée sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye>

Les offres devront être adressées au plus tard le 25 octobre 2021.

Le dossier de candidature et d'offres contiendra les documents suivants :

- La lettre de candidature DC1.
- Le règlement de consultation (RC) signé.
- La déclaration du candidat (imprimé DC2).
- Une attestation d'assurance à jour.
- Un relevé d'identité bancaire IBAN.
- L'acte d'engagement complété et ses annexes, datés et signés.
- Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance.
- Le cahier des charges, paraphés, datés et signés.
- Un engagement sur les délais de livraison. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.

Article 11 : Négociation / Questions complémentaires :

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou de poser toutes questions complémentaires qu'il jugerait utiles dans le cadre de son analyse des offres, et ce avec un ou l'ensemble des candidats.

Article 12 : enseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront formuler leurs questions sur le site : <https://www.ad41.org/savignysurbraye> 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Le Maire
Joël PRENANT